



Service public



Cohésion sociale

# Rapport d'activité 2009

# L'État dans les Hauts-de-Seine



Plan de Relance



Sécurité



Représentation de l'État

**En 2009, les 32 000 agents publics de l'État en poste dans les Hauts-de-Seine ont rempli leurs missions dans le contexte particulier de la crise économique qui s'est déclenchée au cours de l'été 2008.**

**Cette crise n'a épargné aucun secteur ni aucun pays.**

**Tous les pays ont connu une récession.**

**Confronté à la plus grave crise économique qu'ait connue la France depuis un siècle, le Gouvernement a réagi avec volontarisme.**

**Sa réponse a été immédiate et massive, avec la mise en place d'un plan de relance résolument tourné vers l'investissement, mais qui comporte également des mesures de soutien en faveur des ménages modestes.**

**Ce plan a incontestablement permis d'atténuer les effets de la crise en France, où la récession a été de - 2,2 % en 2009 alors qu'elle a été de - 4,9 % en Allemagne et de - 4,4 % au Royaume-Uni.**

**Dans les Hauts-de-Seine, les services de l'État se sont mobilisés pour répondre avec détermination aux besoins et aux attentes de nos concitoyens.**

**Le présent rapport retrace cette mobilisation qui a eu pour objectif de :**

- Combattre la crise et consolider l'économie départementale**
- Garantir la sécurité pour tous et partout**
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale.**

**Pendant cette période de crise, pour assurer une bonne administration des Hauts-de-Seine, nous avons privilégié les valeurs de travail, d'autorité et de responsabilité.**

**Patrick STRZODA  
Préfet des Hauts-de-Seine**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, sweeping curve on the right that ends in a sharp point.

<b>COMBATTRE LA CRISE ET CONSOLIDER L'ÉCONOMIE DÉPARTEMENTALE</b> .....	<b>p. 04</b>
<b>I. Lutter contre les effets de la crise sur les ménages :</b> .....	<b>p. 05</b>
• Soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes	
• Lutter contre la hausse du chômage	
<b>II. Consolider les moteurs de l'économie départementale :</b> .....	<b>p. 06</b>
• Maintenir le financement de l'économie	
• Activer le plan de relance	
• Soutenir la compétitivité des entreprises	
<b>III. Poursuivre la maîtrise de la dépense publique :</b> .....	<b>p. 08</b>
• La restructuration des services des finances publiques	
• La suppression de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt	
• La modernisation des procédures	
• La réorganisation de l'administration territoriale en 2010	
<b>GARANTIR LA SÉCURITÉ POUR TOUS ET PARTOUT</b> .....	<b>p. 11</b>
<b>I. La sécurité publique :</b> .....	<b>p. 11</b>
• Le déploiement de la police d'agglomération	
• Le développement de la vidéoprotection	
• Le renforcement du partenariat avec les collectivités	
<b>II. La sécurité routière :</b> .....	<b>p. 13</b>
• Des résultats contrastés	
• Une stratégie conjuguant répression et prévention	
<b>III. La sécurité civile :</b> .....	<b>p. 15</b>
• Les points clefs en 2009	
• La campagne de vaccination AH1N1	
<b>IV. La lutte contre les fraudes</b> .....	<b>p. 17</b>
<b>RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE</b> .....	<b>p. 18</b>
<b>I. Amélioration de l'offre éducative</b> .....	<b>p. 18</b>
<b>II. Soutien à l'offre sportive et associative</b> .....	<b>p. 19</b>
<b>III. Amélioration du cadre et des conditions de vie dans les territoires de solidarité ...</b>	<b>p. 19</b>
<b>IV. Production de logements pour tous</b> .....	<b>p. 19</b>
<b>V. Accès au logement pour les plus démunis</b> .....	<b>p. 20</b>
<b>VI. Accueil et intégration des étrangers en situation régulière</b> .....	<b>p. 21</b>
<b>VII. Promotion des droits des femmes et de l'égalité entre femmes et hommes</b> .....	<b>p. 23</b>

# COMBATTRE LA CRISE ET CONSOLIDER L'ÉCONOMIE DÉPARTEMENTALE

## LES SERVICES DE L'ÉTAT SE SONT MOBILISÉS POUR :

- I. Lutter contre les effets de la crise sur les ménages ;
- II. Consolider les moteurs de l'économie départementale ;
- III. Poursuivre la maîtrise de la dépense publique.

Depuis 2008, la crise qui frappe nos économies n'a épargné aucun secteur ni aucun pays. En 2009, tous les pays ont connu une récession :

- - 4,9% de croissance du PIB en Allemagne ;
- - 4,4% de croissance du PIB au Royaume-Uni ;
- - 2,5% de croissance du PIB aux États-Unis ;
- - 2,2% de croissance du PIB en France.

Sans les mesures prises par le gouvernement, et notamment le plan de relance, la récession aurait atteint 4,8% du PIB.

Dans les **Hauts-de-Seine**, la situation des entreprises et de l'emploi s'est détériorée à partir du mois de mars 2009.

EMPLOI	1 <sup>er</sup> janvier 2009	31 décembre 2009	31 mars 2010
Nombre de demandeurs d'emploi - Cat A	50 610	61 800 (+22,71%)	62 000
Taux de chômage	6,2 %	7,7 %	7,7 %

Le nombre des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) instruits par la Direction Départementale du Travail DDTEFP) a considérablement augmenté.

	2008	2009	5 mois 2010
Nombre de PSE notifiés à la DDTEFP	120	191 (+59 %)	57
Nombres d'emplois supprimés			
• Total	22 778	24 363	5354
• Dans les Hauts-de-Seine	6 494	8 659 <sup>(1)</sup>	1739

<sup>(1)</sup> (42% des emplois supprimés relèvent du secteur pharmaceutique et 14% du secteur informatique).

Face à cette dégradation, la mobilisation des services de l'État a été totale pour :

- Lutter contre les effets de la crise sur les ménages ;
- Consolider les moteurs de l'économie pour assurer la reprise dans les meilleures conditions possibles ;
- Poursuivre la maîtrise de la dépense publique.

Le pilotage de cette mobilisation a été assuré par la **Commission départementale de suivi du financement de l'économie et du Plan de relance**.

Réunie chaque mois, cette commission associe les services publics, les collectivités locales (Département et Association des Maires) et les représentants du monde économique (Chambre de commerce, syndicats d'employeurs).

## I. LUTTER CONTRE LES EFFETS DE LA CRISE SUR LES MÉNAGES

Dès les premières semaines de la crise, un ensemble de mesures a été acté pour :

### 1. SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES MODESTES

Dans les Hauts-de-Seine, 239 400 foyers ont bénéficié de mesures de solidarité pour un montant de 42,270 millions d'euros :

• Prime de 200 € solidarité active :	17 millions d'euros pour 86 000 bénéficiaires
• Prime de 150 € pour les familles modestes :	7,5 millions d'euros pour 50 000 bénéficiaires
• Augmentation de 6,9 % du Minimum vieillesse :	5 200 bénéficiaires
• Augmentation de 4,4 % de l'allocation adulte handicapé	14 000 bénéficiaires
• Crédit d'impôt aux foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 €	16 millions d'euros pour 85 000 bénéficiaires

Il faut rajouter :

- La prime de 500 € pour les travailleurs précaires (avril) ;
- Les bons d'achat de 200 € pour les ménages modestes, sous forme de chèques emplois services (juin).

Ces mesures ont amélioré le pouvoir d'achat des personnes les plus exposées à la crise.

**En 2009, malgré la crise, le pouvoir d'achat des Français a ainsi progressé de 1,6 %.**

### 2. LUTTER CONTRE LA HAUSSE DU CHÔMAGE

Au total, les moyens que l'État a consacrés aux politiques de l'emploi en 2009 ont atteint des niveaux inédits : plus de 13 milliards d'euros.

Dans les Hauts-de-Seine, ces moyens ont été mobilisés par la DDTEFP et le Pôle Emploi pour :

#### • maintenir dans l'emploi les salariés les plus exposés :

L'APLD (Allocation partielle de longue durée) a permis de maintenir en activité 6 500 salariés dans le cadre du chômage partiel.

#### • stimuler la création d'emploi :

15 000 personnes ont bénéficié de la mesure d'aide à l'embauche « Zéro charges TPE ».

#### • promouvoir les contrats aidés (CAE, Contrats d'avenir, CIE).

Sur une enveloppe disponible de 6 800 contrats, seuls 5 380 ont été mobilisés dans les Hauts-de-Seine, soit 80 % (Pour le 1er semestre 2010, le taux de réalisation des contrats aidés sera encore plus faible : 70 %).

#### • développer l'alternance pour les jeunes :

- Contrats d'apprentissage : pour un objectif de 7450 contrats, 10 350 ont été signés, soit un objectif réalisé à 140 %.
- Contrats de professionnalisation : pour un objectif de 8 670, 7 650 ont été signés, soit un objectif réalisé de 88 %.

#### • améliorer la formation des jeunes :

- Contrat d'accompagnement formation : l'objectif de 700 est atteint à la fin de la campagne.
- Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance (E2C): seul département d'Ile-de-France ne disposant pas d'E2C, les Hauts-de-Seine peuvent rattraper ce retard : un projet est prêt techniquement (locaux aménagés, directeur recruté) et financièrement (une enveloppe de 1 million d'euros est réservée pour ce projet) et devrait voir le jour à la rentrée 2010.

## II. CONSOLIDER LES MOTEURS DE L'ÉCONOMIE DÉPARTEMENTALE

Les mesures mises en œuvre par les services de l'État ont eu pour objectif de :

### 1. MAINTENIR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Dès le début de la crise des mesures fiscales et la médiation du crédit ont joué un rôle important pour améliorer la trésorerie des entreprises.

Le remboursement anticipé de **crédits d'impôts** a permis d'abonder leur trésorerie de **600 millions d'euros**.

**OSEO** a accompagné 309 entreprises au titre du « fonds de crise » pour un montant de **109 millions d'euros**.

Grâce à la **médiation du crédit**, **120 millions d'euros** de crédit ont été débloqués au profit de 233 entreprises, ce qui a permis de préserver 15 000 emplois.

Les délais de paiement pour les charges fiscales et sociales ont été accordés avec beaucoup de souplesse.

Les services de l'État ont raccourci les délais de paiement de leurs créanciers : en moyenne cumulée sur l'année 2009 il s'écoule 16,5 jours entre la date de réception de la facture et la mise en paiement effective.

### 2. ACTIVER LE PLAN DE RELANCE

Confrontée à la plus grave crise économique qu'elle ait connue depuis la Libération, la France a réagi avec volontarisme.

La réponse du Gouvernement a été immédiate et massive avec la mise en place, dès décembre 2008, d'un plan de relance de plus de 26 milliards d'euros résolument tourné vers l'investissement.

A ce jour, 34 milliards d'euros ont été injectés dans l'économie française.

**Pour être efficace, ce plan de relance a fédéré de nombreux acteurs et opérateurs au premier rang desquels les collectivités territoriales.**

Au 1<sup>er</sup> juin, le bilan d'étape du plan de relance est le suivant pour **les Hauts-de-Seine** :

Opérations de l'État : l'État a engagé 15 millions d'euros qui ont contribué au financement de 52 millions d'euros de travaux.

Les collectivités locales ont contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du remboursement anticipé du FCTVA par l'État.

L'État a remboursé 118 millions d'euros aux collectivités des Hauts-de-Seine qui ont, en contrepartie, investi 1,2 milliards d'euros.

**Les grandes entreprises publiques** (La Poste, GDF SUEZ, RATP, SNCF, EDF) ont engagé 80 millions d'euros (et payés 72 millions d'euros) pour de nombreux opérations.

Pour accélérer le PNRU (**Programme National de Rénovation Urbaine**), le Plan de relance a permis d'obtenir une dotation supplémentaire de 10 millions d'euros de l'État, que le Département a abondé de 7 millions d'euros.

85% de ces crédits ont été versés pour réaliser 32 opérations dans 8 communes (équipements publics, réhabilitation et construction de logements...).

### 3. SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

**Avec le pacte automobile et la prime à la casse**, le Gouvernement est intervenu en faveur d'un secteur particulièrement touché.

Dans les Hauts-de-Seine, le nombre de bénéficiaires de la prime à la casse s'élève à 20 634, pour un montant de 20,5 millions d'euros.

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA) est venu soutenir en fonds propres 5 entreprises dans les Hauts-de-Seine (nombre d'emplois concernés : 210).

**Le crédit impôt recherche (CIR)** a été triplé pour venir soutenir l'effort de « Recherche et Développement » (R & D) des entreprises.

Dans les Hauts-de-Seine, 979 entreprises bénéficient de ce dispositif.

L'installation récente du siège européen de Microsoft à Issy-les-Moulineaux illustre la pertinence du CIR.

C'est également grâce au CIR que Novartis France a décidé d'implanter à Rueil-Malmaison son troisième pôle mondial de recherche clinique en oncologie.

Il s'agit d'un investissement de 20 millions d'euros et de la création de plus de 50 postes de recherche clinique dans les trois ans.

La France a connu une récession en 2009, mais grâce à une politique économique active, elle a pu limiter au maximum l'impact de la crise.

Ce volontarisme économique permet d'assurer dans les meilleures conditions possibles la sortie de crise et la préparation de la reprise, tout en persévérant dans l'effort prioritaire pour l'emploi.

C'est dans ce contexte que le **grand emprunt national** prépare la France aux défis de l'avenir.

### III. POURSUIVRE LA MAÎTRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

**Avec la crise, le déficit et la dette publics de notre pays ont connu une nette dégradation : 8% de déficit pour 2010 et une dette représentant 83,3% du PIB.**

Dans ce contexte, l'effort de maîtrise des finances publiques doit être poursuivi.

Les partenaires de la France dans l'Union européenne sont tous engagés dans la même politique.

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) s'inscrit dans la politique de maîtrise de la dépense publique.

#### **La RGPP a pour objet de moderniser l'administration de l'État**

- En clarifiant et simplifiant son organisation (regroupement et fusion de services, clarification des compétences...);
- En adaptant ses procédures aux besoins de notre société (dématérialisation, démarches de certification...)
- En rénovant le management des fonctionnaires (moins nombreux, les agents publics sont mieux payés : les fonctionnaires de l'État ont bénéficié de la moitié des économies générées par les suppressions de poste, soit près de 2 milliards d'euro depuis 2007).

Dans les Hauts-de-Seine, la RGPP a connu des étapes importantes en 2009.

#### **1. LA RESTRUCTURATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES**

En réunissant dans une seule structure la Trésorerie générale et les deux directions de services fiscaux nord et sud pour former la Direction Départementale des Finances Publiques, l'État illustre sa capacité à se réformer dans un département où se concentrent des enjeux fiscaux et de gestion publique importants.

Cette fusion est emblématique du renforcement de la performance des services de l'État, tout en offrant aux usagers une administration plus simple d'accès, en promouvant auprès des élus locaux une nouvelle offre de services en matière comptable, financière et fiscale et en ouvrant un espace professionnel plus large pour les agents.

Cette réforme a été menée à bien alors même que la nouvelle Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) était fortement sollicitée pour assurer les flux financiers du plan de relance.

#### **2. LA SUPPRESSION DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

La procédure de suppression de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt est engagée.

##### **Sur le plan juridique :**

- un projet de décret en Conseil d'État est actuellement en instruction ;
- un arrêté du Préfet de région viendra ensuite modifier les limites des arrondissements de Nanterre et Antony ;
- avant d'être signés, le décret et l'arrêté seront soumis au Conseil général.

##### **Sur le plan immobilier :**

- l'État va remettre au Département, qui en est propriétaire, le bâtiment et le terrain de l'actuelle sous-préfecture.
- l'État maintiendra un service de la préfecture à Boulogne-Billancourt.

Les agents travailleront dans une Maison de l'État où seront délivrées des prestations à destination du public :

- Cartes grises, permis de conduire ;
- CNI / Passeports, naturalisations, associations, expulsions locatives ;
- Etrangers.

Le projet de cette Maison de l'État est en cours de définition.

### 3. LA MODERNISATION DES PROCÉDURES

**a- La dématérialisation** : afin de répondre au double défi d'un État éco-responsable et d'un traitement accéléré des demandes, la dématérialisation des procédures s'est accrue en 2009 avec pour les collectivités territoriales près de 25 000 actes télétransmis dans le cadre du contrôle de légalité, soit près du double de 2008, représentant désormais 36% des actes.

**b- La délivrance modernisée des passeports** : l'État a procédé à l'installation de 103 stations d'enregistrement des données biométriques, afin de délivrer des passeports avec un lien renforcé entre le titre et le titulaire.

L'État a pris à sa charge une partie des frais d'acquisition, d'installation, de maintenance des stations et verse aux communes une indemnité compensatrice par titre délivré.

**c- Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)** : le nouveau dispositif, en lien avec les professionnels du secteur, est désormais opérationnel tant pour les véhicules neufs que les véhicules d'occasion.

Il facilite et accélère les démarches pour les usagers en instituant une prestation de proximité.

**d- La recherche constante de la qualité** : l'objectif du raccourcissement des délais de traitement administratif, tant en direction des entreprises que des particuliers, s'est traduit en 2009 par les gains suivants :

- délai global de paiement des dépenses de l'État : 16,5 jours (objectif 21 jours)
- passeport biométrique : délai moyen de mise à disposition : 9 jours
- délivrance de certificat d'immatriculation : délai moyen 30 minutes
- délivrance de permis de conduire : délai moyen 24 minutes

**e- Les démarches de certification** : l'exemple des services vétérinaires

La direction générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture et de la pêche est désormais accréditée ISO 17020 en tant qu'organisme d'inspection.

Cette accréditation qui couvre à la fois les services centraux et déconcentrés ne peut que renforcer la confiance des professionnels et des consommateurs.

### 4. LA RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE EN 2010

**a- Regroupement des services départementaux de l'État :**

Afin de renforcer le pilotage interministériel de certaines politiques publiques, et pour optimiser les ressources humaines et les moyens de fonctionnement, des regroupements de service sont effectués à compter du 1er juillet 2010.

Pour renforcer la cohésion sociale, il est créé une **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** (DDCS) qui va regrouper :

- la direction départementale de la Jeunesse et des Sports ;
- une partie de la DDASS ;
- des services de la Préfecture (politique de la ville et associations).

Pour améliorer la protection des populations et des consommateurs, il est créé une **Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)** qui regroupera :

- la direction des services vétérinaires ;
- la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Ces deux directions sont placées sous l'autorité directe du Préfet de département.

**Pour les autres politiques de l'État** (logement/hébergement/aménagement/urbanisme/développement durable), elle seront mises en œuvre par des **directions régionales placées sous l'autorité du Préfet de région.**

Ces directions régionales animeront des Unités Territoriales implantées dans le département.

#### **b- L'exemple de la politique du logement et de l'hébergement :**

A compter du 1er juillet 2010, une **Direction régionale dédiée au logement et à l'hébergement pour l'Ile-de-France** est créée.

Le périmètre de cette direction sera le suivant :

- Hébergement : 27 000 personnes hébergées chaque nuit en Ile-de-France (800 M€/an)
- Logement : 28 000 logements financés chaque année pour 400 M€
- ANRU : 4,2 Milliards € pour l'Ile-de-France

Cette direction, et son unité territoriale 92, aura les missions suivantes à compter du 1 juillet 2010 :

- Organisation et gestion de la veille sociale, de l'accueil d'urgence et de l'hébergement (CHRS, Maisons relais...);
- Gestion de l'accès au logement : DALO, suivi du contingent préfectoral, gestion du PDALPD, et des accords collectifs, conventionnement des logements sociaux ;
- Production et amélioration de l'offre de logement : programmation des aides au logement, création et amélioration des structures d'hébergement ;
- Gestion des conventions ANRU.

Cette direction régionale est dirigée par un Directeur (Monsieur DELORME) qui est placé sous l'autorité hiérarchique du Préfet de région.

Ce directeur régional est lui-même le supérieur hiérarchique du responsable de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine.

Le Préfet du département conserve une autorité fonctionnelle sur le responsable de l'Unité Territoriale.

# GARANTIR LA SÉCURITÉ POUR TOUS ET PARTOUT

## CETTE OBLIGATION SE DÉCLINE NOTAMMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- I. La sécurité publique ;
- II. La sécurité routière ;
- III. La sécurité civile
- IV. La lutte contre les fraudes

## I. LA SÉCURITE PUBLIQUE

En 2009, une légère augmentation de la délinquance générale (+2,53%) et de la délinquance de proximité (+0,52%) a été enregistrée dans les Hauts-de-Seine.

L'activité des services a été soutenue avec :

- un taux d'élucidation en hausse : 31,29% (30,45% en 2008, 23% en 2001) ;
- un taux d'infractions révélées par les services en hausse de 3,6%.

L'année 2009 a été caractérisée par :

### 1. LE DÉPLOIEMENT DE LA POLICE D'AGGLOMÉRATION

**Décidée par le Président de la République en mars 2009, cette nouvelle organisation de la police sur l'agglomération parisienne est opérationnelle depuis le 14 septembre 2009.**

Le préfet de Police, Monsieur GAUDIN, qui assure dorénavant le commandement de l'ensemble des services de police, de gendarmerie et de sécurité civile intervenant sur les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, est venu présenter cette réforme aux élus du département le 14 octobre 2009.

L'objectif est de mieux faire travailler ensemble les 45 000 fonctionnaires qui assurent la sécurité de nos concitoyens, en luttant prioritairement :

- contre la drogue et le trafic de stupéfiants ;
- contre les vols et cambriolages de toute nature ;
- contre les violences aux personnes, notamment les plus vulnérables ;
- contre les violences urbaines et les affrontements des bandes ;
- contre l'immigration clandestine et la délinquance itinérante.

Depuis le déploiement de la police d'agglomération, l'évolution de la délinquance est maîtrisée :

- dès la fin de l'année 2009, une inversion de tendance a été observée, puisque pour le dernier trimestre la délinquance générale a baissé de 4,86% par rapport à la même période en 2008.
- **pour les 5 premiers mois de 2010, la délinquance générale a baissé de 2,3% et la délinquance de proximité a diminué de 6,9%.**
- les médias font régulièrement état des succès engrangés en matière de lutte contre la drogue.

La prochaine étape de la police d'agglomération est d'adapter la présence policière sur le terrain en fonction de l'évolution de la délinquance grâce aux mutualisations et aux économies d'échelle que permet cette importante réforme.

## 2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

### **32 communes sur 36 possèdent des systèmes de vidéoprotection.**

Au cours des 7 dernières années, le nombre de caméras urbaines a régulièrement augmenté.

- 16 000 caméras dans les établissements recevant du public ;
- 1 172 caméras sur les bâtiments publics ;
- 860 caméras sur la voie publique ;
- 13 commissariats sur 25 qui bénéficient d'un déport d'image ;
- 1 103 fonctionnaires de police qui sont habilités à visionner ces images.

La commission départementale de Vidéosurveillance, présidée par un Magistrat, a examiné 400 dossiers en 2009, soit une progression de 16% par rapport à 2008.

**En 2009**, l'État a soutenu le développement de la vidéoprotection à hauteur de **710 000 euros**.

**En 2010**, le soutien financier de l'État s'élève d'ores et déjà à **1 million d'euros**, et une demande supplémentaire de crédits a été faite pour prendre en compte, notamment, les projets inscrits dans la Stratégie Territoriale de Sécurité de La Défense.

## 3. LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AU SERVICE DE LA CO-PRODUCTION DE LA SÉCURITÉ

### **La lutte contre l'insécurité donne lieu à une mobilisation collective et à un partenariat remarquables.**

- mobilisation de tous les services de police et des autres services de l'État : Inspection académique, Jeunesse et Sports, Finances publiques et Douanes, Action Sociale, Emploi et insertion, Politique de la Ville...
- partenariat étroit avec les autorités judiciaires, et notamment le Parquet ;
- partenariat avec le Département, les 36 communes, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires et les associations...

### **En 2009, ce partenariat s'est notamment renforcé à l'occasion :**

- des réunions des CLSPD présidées par les Maires dans 32 communes (sur 34 concernées) ;
- des Forum de Sécurité Intérieure organisés à Asnières, à Boulogne-Billancourt et à Antony ;
- des journées de la Sécurité Intérieure organisées le 10 octobre 2009 au Plessis-Robinson grâce au soutien déterminant de l'Institut des Hauts-de-Seine.
- de l'organisation du Conseil National de Prévention de la Délinquance à Villeneuve-la-Garenne le 2 octobre 2009, sous la présidence du Premier ministre et en présence de dix ministres.

## II. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### 1. DES RÉSULTATS CONTRASTÉS

L'année 2009 enregistre de bons résultats en matière de lutte contre l'insécurité routière :

- une baisse importante du nombre de tués : - 47%
- une baisse du nombre de blessés : -3,5%
- une baisse du nombre d'accidents corporels : -3%

En revanche, les cinq premiers mois de 2010 sont caractérisés par une hausse de l'accidentologie, avec 10 tués déjà.

	2008	2009
Nombre d'accidents corporels	2 804	2 719
Nombre de blessés	3 215	3 103
Nombre de tués	34	18

Pour enrayer cette évolution négative, les services de l'État vont renforcer la répression des comportements dangereux et améliorer la prévention des accidents de la route.

### 2. UNE STRATÉGIE CONJUGANT RÉPRESSION ET PRÉVENTION

Les services de police vont multiplier les opérations de contrôle portant sur l'alcoolémie, la drogue et la vitesse.

En 2009, ils ont effectué 213 contrôles par mois (alcool, vitesse, stupéfiant) ; en 2010 la moyenne de contrôle mensuelle s'établit à 230.

Le programme d'installation de radars fixes va être accéléré (24 radars ont été opérationnels en 2009, 21 supplémentaires sont envisagés).

**Les actions de prévention et de sensibilisation vont être orientées davantage vers :**

- les conducteurs de deux roues motorisés (qui représentent 50% des tués dans les Hauts-de-Seine) ;
- les usagers vulnérables : piétons, enfants, personnes âgées...
- les collégiens.

**Trois opérations majeures de communication sont d'ores et déjà programmées :**

#### 1- La Caravane Sécurité routière

Du 9 mars au 15 juin 2010, le Conseil général et la préfecture en collaboration avec l'inspection académique proposent aux collèges la visite de la Caravane de la sécurité routière. Celle-ci permet la mise en œuvre de différents ateliers pour sensibiliser les jeunes aux risques de la route. Elle se rendra dans une vingtaine de collèges du département. Les jeunes sont en effet les premières victimes des accidents de la route.

#### 2- La journée Sécurité routière Monsieur Moto 92

Les 25 et 26 juin 2010, la D.D.E., le bureau éducation routière et le M. Moto 92 organiseront deux jours d'audit de conduite pour les jeunes conducteurs de deux-roues motorisés. En échange, il leur sera offert une journée de formation post-permis AFDM.

#### 3- La semaine de la mobilité et de la Sécurité Routière

Durant la semaine de la mobilité et de la sécurité routière, les 16 et 17 septembre, sur le parvis de la Défense, un village sécurité routière sera mis en place, avec une quinzaine de stands où diverses animations seront proposées.

Pour mener ces actions, la dotation du **Programme Départemental d'Amélioration de la Sécurité Routière** (PDASR) est passée de 90 000 € en 2008 à 131 000 € en 2009.

Pour piloter cette politique, un **Pôle Sécurité Routière a été créé en avril 2010** au sein du Cabinet du Préfet. Le Directeur du Cabinet en assure la responsabilité.

Ce pôle devra :

- mobiliser davantage les services de l'État sur cette politique prioritaire ;
- associer encore plus les collectivités locales

### III. LA SÉCURITÉ CIVILE

Pour assurer la protection de la population contre les risques de toute nature (risques naturels, technologiques, sanitaires...) l'État :

- élabore et actualise en permanence des plans ;
- organise des exercices pour mesurer la réactivité des services ;
- dirige les opérations lorsque une crise survient.

#### 1. LES POINTS CLEFS EN 2009

##### Les plans de secours et d'intervention

Un renforcement de la prévention des risques accidentels a été décidé autour des sites industriels à haut risque à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 30 juillet 2003 dont l'un des buts principaux est la maîtrise de l'urbanisation autour des sites existants.

Dans les Hauts-de-Seine, 5 établissements, dépôts pétroliers, sont identifiés à haut risque.

En 2009, 3 Plans particuliers des risques technologiques (PPRT) ont été prescrits à savoir 2 à Nanterre et 1 à Gennevilliers et 44 visites d'installations classées ont eu lieu dans le cadre des programmes pluriannuels de contrôle.

##### 18 exercices ont été organisés en 2009 :

- 13 à l'initiative de la BSPP
- 4 à l'initiative de la DIRIF
- 6 à l'initiative de la Préfecture (contre 3 en 2008).

Parmi les exercices majeurs :

- l'exercice simulant un accident ferroviaire dans le tunnel de Meudon dans la nuit du 16 octobre 2009 ;
- l'exercice majeur préalable à l'ouverture du tunnel autoroutier concédé de l'A86 à Rueil-Malmaison.

##### La sécurité sanitaire et environnementale des consommateurs a fortement mobilisé :

• les services vétérinaires qui ont réalisé de 730 inspections dans des entreprises de fabrication ou de distribution alimentaire et des établissements de restauration commerciale ou collective (dont 24 cuisines centrales et 15 établissements hébergeant des personnes âgées) ainsi que des investigations sur 16 cas de toxi-infection alimentaire collective.

• les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui ont effectué 668 inspections d'entreprises au stade de la production/importation et 1786 inspections au stade de la distribution tant dans le secteur de l'alimentation que des produits industriels de grande consommation. 70 retraits de la vente et rappel de produits dangereux ont été menés (colorants interdits, morceau de verre dans des conserves, composants interdits dans des colles, motos défectueuses, chargeurs électriques...). Des lots de jouets ont été retirés de la vente, notamment des peluches avec des petites pièces susceptibles d'être ingérées par les jeunes enfants.

## 2. L'ÉVÉNEMENT MARQUANT : LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE AH1N1

Grâce à la mobilisation des services de l'État, du Département, des 36 communes, des professionnels de santé et des associations de protection civile, la campagne de vaccination s'est déroulée de manière satisfaisante dans les Hauts-de-Seine :

- la distribution des masques de protection a été organisée dès le mois de juillet, ainsi que l'a constaté Monsieur HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, lors de son déplacement à Nanterre et Suresnes le 21 juillet 2009;
- dès le lancement de la campagne de vaccination, le 12 novembre 2009, 23 centres de vaccination ont fonctionné 7 jours sur 7, jusqu'à la fin de la campagne, le 25 janvier 2010. Cette offre de vaccination, au plus proche des populations, n'a pu fonctionner que grâce à l'implication des communes qui ont mis à la disposition de l'État des locaux, des moyens logistiques et des chefs de centres qualifiés et motivés ;
- avec **163 000 personnes vaccinées**, soit 11% de la population départementale, le département des Hauts-de-Seine se situe au 2<sup>ème</sup> rang après Paris. (En France 6 millions de personnes ont été vaccinées, soit 9% de la population)
- **l'indemnisation des collectivités et des personnels** mobilisés a été traitée rapidement, pour un montant de **2,7 millions d'euros** dont 2,2 millions d'euro pour les centres de vaccination.

**Madame BACHELOT**, Ministre de la Santé, est venu clôturer la campagne de vaccination à Boulogne-Billancourt fin janvier 2010 : elle **a salué le travail accompli dans le département et a souligné l'engagement exemplaire du Département et des communes, coordonnées par l'Association départementales des Maires des Hauts-de-Seine.**

## IV. LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES

**Pour lutter contre les fraudes, des opérations de contrôle sont régulièrement programmées dans divers secteurs :**

- Secteurs concernés : chantiers de construction (34%), Hôtels Cafés Restaurants (42%), Commerce (6%) et sociétés de services (12%) ;
- Au cours de l'année 2009 :
  - 200 procédures ont été dressées soit une progression de 3% ;
  - 23 contrôles conjoints ont été menés par la gendarmerie, les services de police, l'inspection du travail et l'URSSAF ;
  - 428 infractions ont été constatées dont 225 (53%) concernant le travail dissimulé et 128 étrangers sans titre de travail (30%).

**Dans le cadre de ces opérations coordonnées, les services ciblent notamment les fraudes aux prestations sociales :**

- Fraudes individuelles : aux ressources, à l'identité, à la résidence, aux paiements, par dissimulation d'activité.
- Fraudes collectives : agissements en bandes avec plusieurs identités.
- Fraudes par des professionnels de santé : à la nomenclature, facturation d'acte non-conforme, transports sanitaires.

Au cours de l'année 2009, le montant des fraudes (aux prestations sociales, fiscales et travail illégal) détectées s'est élevé à 4,3 millions d'euros.

## RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

### L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE SE DÉCLINE DANS LES DOMAINES SUIVANTS

- I. Amélioration de l'offre éducative ;
- II. Soutien de l'offre sportive et associative ;
- III. Amélioration du cadre et des conditions de vie dans les territoires de solidarité ;
- IV. Production de logements pour tous ;
- V. Accès au logement pour les plus démunis ;
- VI. Accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière ;
- VII. Promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Garant de la cohésion sociale, l'État mène des politiques qui ont pour finalité de conforter le vouloir vivre ensemble.

Ces politiques sont mises en œuvre sur le terrain avec les collectivités locales – le Département, les communes et leurs groupements – qui ont des compétences importantes en matière de cohésion sociale, et qui consacrent des budgets de plus en plus lourds.

### I. AMÉLIORATION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

**La vigueur démographique des Hauts-de-Seine conduit l'Education Nationale à augmenter régulièrement les moyens.**

Sur la période 2006 / 2010, le nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré aura été abondé de 170 équivalents temps plein.

- En 2009, 10 postes ont été créés
- Pour la prochaine rentrée (2010 / 2011), il est prévu de créer 70 postes dans l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré.

Cette augmentation des moyens permet de répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- **Adapter les moyens aux évolutions démographiques** constatées dans les communes.  
En 2009, 3 écoles ont été ouvertes à Asnières, Gennevilliers et La Garennes-Colombes, et 1 collège a été mis en service à La Garenne-Colombes (les Champs Philippe).
- **Maintenir les efforts faits** depuis plusieurs années **pour scolariser les enfants handicapés**.  
Ainsi, en 2009 une Classe d'intégration scolaire (CLIS) a été créée à Levallois (école Dolto), ainsi que 4 Unités pédagogiques d'intégration (UPI).  
Par ailleurs, 313 auxiliaires de vie scolaire individuels ont été recrutés.
- **Maintenir le différentiel** en faveur des **écoles de l'éducation prioritaire** : scolarisation des enfants de 2 à 3 ans...

Il faut saluer le travail effectué par la communauté éducative qui exerce ses missions dans un contexte où les tensions et les actes de violences se multiplient, ce qui conduit les établissements à prendre diverses mesures pour **garantir la sécurité des élèves et des enseignants** :

- Elaboration de diagnostic de sécurité dans les 150 établissements du second degré ;
- Consolidation du dispositif des policiers référents ;
- Déploiement d'équipes mobiles de sécurité

## II. SOUTIEN A L'OFFRE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

Dans le cadre des orientations fixées par la Secrétaire d'État aux Sports, la Direction de la Jeunesse et des sports a axé ses interventions sur :

- le développement du sport pour tous, notamment dans les territoires prioritaires ;
- la qualité éducative et la sécurité de l'accueil des mineurs ;
- la promotion des métiers du sport et de l'animation (76 emplois créés).
- la lutte contre la violence dans le sport, notamment en animant le réseau des médiateurs du football.

A l'appui de ces politiques, l'État a engagé 6 millions d'euros en 2009 (en fonctionnement et en investissement).

## III. AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES TERRITOIRES DE SOLIDARITÉ

**Grâce au plan de relance, les opérateurs de renouvellement urbain ont connu une accélération en 2009.**

Deux nouvelles conventions ont été signées avec l'ANRU, ce qui porte à 11 le nombre de projets de rénovation urbaine conventionnés.

Le rythme des engagements a plus que doublé par rapport aux années précédentes : 83,5 millions d'euros ont été engagés et 40 millions d'euros ont été payés en 2009.

**Le financement des actions socio-éducatives dans les quartiers a été maintenu au même niveau que les années précédentes.**

L'État a injecté près de 10 millions d'euros pour développer dans les communes en contrat urbain de cohésion sociale diverses actions : renforcement des équipes de réussite éducative, séjours du dispositif Ville-Vie-Vacances, développement de la gestion urbaine de proximité, ainsi qu'un effort accru sur les dispositifs d'accès à l'emploi.

En outre, le **Plan espoir banlieue s'est traduit par l'installation de 7 délégués du préfet**, la création de places d'internat d'excellence aux collèges Renoir à Asnières et des Champs Philippe à la Garenne-Colombes et l'ouverture prévue dans la boucle nord d'une Ecole de la deuxième chance.

## IV. PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR TOUS

**La compétence en matière d'aides à la pierre est exercée par le Conseil général depuis le 1er janvier 2007.**

La convention de délégation signée entre le Président du Conseil général et le Préfet fixe l'objectif d'une production annuelle moyenne de près de 3 200 logements locatifs sociaux sur la durée de la convention.

**En 2009, 3 270 logements locatifs sociaux ont été financés** dans le parc public (hors reconstitutions ANRU), pour un engagement financier de l'État de 24,6 millions d'euros.

Par ailleurs, **4 900 logements ont été améliorés** dans le parc privé, pour un montant d'engagement de l'État de 7 millions d'euros

## V. ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS

### La gestion du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Un nouveau plan triennal a été mis en œuvre pour la période 2009-2011, après une renégociation avec les bailleurs sociaux.

Les objectifs de relogements ont été fixés à un niveau supérieur que ceux du plan précédent.

Le PDALPD 2006-2008 fixait un objectif de 2100 relogements. (Il a été atteint à 98 %, avec 2063 relogements).

Le PDALPD 2009-2011 fixe un objectif de 3450 relogements sur 3 ans, soit une augmentation de 60 % par rapport au plan précédent.

Cet objectif de 3 450 relogements se décline ainsi :

- 1 002 en 2009 ;
- 1 155 en 2010 ;
- 1 304 en 2011.

**Pour la 1<sup>ère</sup> année d'application (objectif : 1002 relogements), 1181 relogements ont été comptabilisés, soit un objectif réalisé à 117 %.**

### DALO : Situation sur 29 mois (du 01/01/2008 au 01/06/2010)

	2008	2009	2010	TOTAL
Nombre de dossiers déposés	4 034	6 311	3 848	14 193
Nombre de dossiers recevables pour être examinés par la Commission de médiation	3 183	3 734	1 275	8 192
Nombre de dossiers prioritaires et urgents :				
pour un logement	496	889	294	1 679
pour un hébergement	247	442	442	868
Nombre de relogements réalisés :	83	349	163	595
sur la commune	68	288	146	502
hors commune	15	61	17	93

- Sur 14 193 dossiers déposés, 8 192 ont été déclarés recevables, soit : 58 %.
- Sur les 8 192 dossiers déclarés recevables, 2547 ont été reconnus prioritaires pour un logement ou un hébergement, soit : 32 %.
- Sur les 1 679 dossiers prioritaires pour un logement, 595 ont abouti à un relogement, soit : 32 %.
- Sur les 595 relogements réalisés, 502 l'ont été dans les communes où les bénéficiaires ont un ancrage (familial ou professionnel), soit : 84 % de relogements effectués dans les communes de rattachement.
- Enfin, sur les 2547 dossiers reconnus prioritaires par la Commission de médiation, 345 ont fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

## VI. ACCUEIL ET INTÉGRATION DES ÉTRANGERS EN SITUATION RÉGULIÈRE

L'État souhaite accueillir dignement les étrangers et faciliter l'intégration de ceux qui en remplissent les conditions et qui en expriment la volonté.

**a- C'est pourquoi un important chantier de modernisation du service d'accueil des étrangers à la Préfecture a été réalisé en 2009.**

Les travaux ont abouti à la création de 150 nouvelles places assises réparties dans 474 m<sup>2</sup>, le tout d'un coût de **2,5 millions d'euros**.

A cette superficie s'ajoute le hall ancien de 220 m<sup>2</sup> et ses 70 places assises.

La modernisation des locaux s'accompagne de la mise en place d'un gestionnaire électronique de file d'attente et de prise de rendez-vous.

Un agent dédié à l'information et à l'orientation accueille dorénavant le public, permettant d'optimiser la qualité de sa prise en charge.

La conception des guichets permet une adaptation aux flux d'activité.

Le nouveau hall d'accueil comprend également une cabine adaptée à la réception des personnes à mobilité réduite.

L'amplitude d'ouverture de ce bureau est de 8 heures le matin jusqu'à 16 h 30 le soir.

La qualité de l'accueil s'est trouvée fortement améliorée par ces évolutions et l'amélioration du cadre de travail a eu un effet bénéfique sur l'implication et la motivation des agents.

La Préfecture des Hauts-de-Seine figure parmi les Préfectures où l'accueil des étrangers est le mieux assuré, selon les critères du contrôle de gestion du Ministère de l'Intérieur.

**b- S'agissant de l'accueil des étrangers dans les sous-préfectures**, et notamment la sous-préfecture d'Antony, où les contraintes des bâtiments sont un facteur limitant, un audit est en cours pour arrêter les mesures susceptibles de l'améliorer.

**c- En 2009, l'accueil des étrangers a constitué une activité importante de la préfecture et des sous-préfectures.**

Au 31 décembre 2009, la population étrangère dans le département titulaire d'un titre de séjour (majeurs et mineurs) s'élevait à 244 186 personnes.

Les Hauts-de-Seine sont le 3<sup>ème</sup> département pour l'accueil des étrangers, après Paris et la Seine-Saint-Denis.

**Les indicateurs suivants témoignent de l'importance de cette activité.**

	2007	2008	2009	TOTAL
Nombre de titres de séjours délivrés ou renouvelés	50 220	47 476	46 828	144 524
Nombre d'étrangers naturalisés	3 862	3 665	4 782	12 309

Ces chiffres témoignent de notre tradition d'accueil et d'intégration des étrangers en France. Ils permettent aussi de mesurer à quel point la politique de lutte contre l'immigration irrégulière est caricaturée.

#### d- La lutte contre l'immigration irrégulière demeure une priorité

La politique de reconduite aux frontières concerne des personnes rentrées irrégulièrement en France, qui s'y sont maintenues irrégulièrement et qui n'ont aucune vocation à y rester. Elle est menée dans le strict respect d'une procédure très protectrice des droits de l'étranger, et sous le contrôle des juges.

Cette politique demeure une priorité, malgré les critiques dont elle fait régulièrement l'objet, critiques qui relèvent de plus en plus de la caricature et, pour certaines, de la diffamation.

	2007	2008	2009	TOTAL
Nombre d'étrangers en situation irrégulière interpellés par la police	2 722	2 873	3 120	8 715
Nombre d'étrangers reconduits par la contrainte dans leur pays d'origine	232	181	132	545
Nombre total d'étrangers éloignés :	389	409	436	1 234
- reconduites forcées	232	181	132	545
- aides au retour OFII	115	182	264	561
- retours volontaires	42	46	40	128

En 2009, une des priorités a été l'évacuation de campements précaires installés par des étrangers entrés irrégulièrement en France en provenance de l'Europe centrale, campements qui favorisaient le développement d'une délinquance itinérante. 10 campements ont été évacués.

## VII. PROMOTION DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

**L'activité de la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-Seine s'est attachée à mettre en œuvre prioritairement deux axes de travail : La lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

**S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes**, la formation spécialisée relative à la lutte contre les violences faite aux femmes a été intégrée au Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD) installé le 26 octobre 2006.

Les réunions des quatre sous-commissions placées sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, du directeur territorial de la sécurité de proximité et du procureur de la République ont permis en 2009 de former les professionnels en contact avec les femmes victimes de violences, ou de mettre en place des actions de prévention des comportements sexistes chez les jeunes.

Ainsi, 157 policiers travaillent le jour et 76 policiers travaillent la nuit ont été formés aux spécificités des violences faites aux femmes et à leur prise en charge.

Concernant la formation de nuit et les séances pour les OPJ ou les référents violences (30 policiers sur tout le département), les associations spécialisées interviennent sur les stages depuis janvier 2010.

23 Adjoints de sécurité ont également reçu en 2009 une formation sur une journée.

Par ailleurs, les 4 centres d'informations sur les droits des femmes et des familles, et les 2 associations spécialisées dans l'accueil et l'hébergement des femmes victimes de violences ont accueilli un nombre de plus en plus important de femmes en situation de vulnérabilité.

Enfin, en 2009, sept lauréates alto-séquanaises ont obtenu **le prix de la vocation scientifique et technique des filles**.

Ces jeunes filles ont choisi des études dans les filières peu féminisées et leur parcours a été valorisé à travers ce prix et le réseau de tutorat en lien avec l'entreprise RTE.